

## Fiche 7 : le post-bac pour toutes et tous. Les façons d'y arriver.

Œuvrant depuis des dizaines d'années pour un accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous, le SNES et la FSU ont toujours défendu les formations du supérieur qui sont dispensées dans les EPLE : les BTS et les CPGE. La démocratisation de l'accès aux formations du post-bac patine pour de nombreuses raisons, auxquelles le SNES et la FSU ont des réponses.

### Un BTS qui protège.

Dans un contexte économique difficile, les formations en apprentissage en BTS connaissent une progression fulgurante. Celle-ci a été permise par de nombreuses mesures politiques, à commencer par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ces formations sont largement dispensées en centre de formation pour apprenti.es privé hors contrat (15 % des apprenti.es sont scolarisé.es en EPLE). Le suivi de ces CFA est plus que compliqué et l'institution n'y a pas le droit de regard. Il s'agit donc d'endroit de formation où les étudiant.es sont placés en difficulté. A l'opposé, les formations dispensées en lycée permettent un accompagnement plus poussé et un contrôle sur ce qui se passe en entreprise. Pour le SNES-FSU, c'est ce cadre là qu'il faut privilégier. Il permet d'atteindre une formation de qualité avec un haut niveau d'exigence.

### La gratuité et le financement des études supérieures.

Les BTS accueillent majoritairement des étudiant.es de classe populaire, ils et elles peuvent être tenté.es de se diriger vers l'apprentissage afin de financer les études. Les discours actuelles, laissant entendre que le financement des études doit passer par le travail, culpabilisent les étudiant.es qui perçoivent des aides. Pour le SNES-FSU, la réussite aux études supérieures passe par un investissement sans qu'il n'y ait besoin de travailler en plus d'étudier. L'élargissement et l'augmentation des bourses sur critères sociaux est une piste permettant de lutter contre le travail étudiant. L'attribution d'une allocation d'études, passant éventuellement par l'élargissement du RSA au moins de 25 ans, en est une autre.

Hormis l'inscription à l'Université pour sécuriser les parcours -inscription sans frais pour les étudiants boursiers- les CPGE sont également gratuites. Le SNES-FSU défend également leur démocratisation, passant par le développement des prépas de proximité avec internats, et des classes à destination de bachelier.es technologiques et professionnel.les.

### Des places pour toutes et tous, dans le public !

En BTS, la mise en place de quotas de places pour accueillir des bachelier.ères professionnel.les a facilité leur accès aux études supérieures. L'accès aux places en BTS ne doit pas être un objectif mais la réussite à l'examen permettant l'élévation des qualifications doit l'être. Pour le SNES-FSU, l'accès au BTS se fait avec un déficit de notions pour les bacheliers.ères professionnel.les. Ce déficit doit être comblé par une année de préparation à l'entrée en BTS ou par un retour à un bac pro en 4 ans.

Les effectifs Classes Préparatoires aux Grande Écoles sont repartis à la hausse cette année après trois années de baisse en raison de la mise en œuvre de la réforme Blanquer du lycée. Le problème de la place des mathématiques dans ce nouveau lycée a profondément déstabilisé les poursuites d'étude en CPGE, notamment en filières scientifiques et économiques et commerciales et ce, au détriment en particulier des filles dont les candidatures ont chuté. Les tentatives du ministère de fermer de classes qui recrutent ont été repoussées par la profession. Avec la hausse des effectifs, c'est plutôt à l'ouverture de nouvelles classes qu'il faudrait procéder

### Des enseignant.es avec un haut niveau de qualifications pour une rémunération conséquente.

Enseigner nécessite un haut niveau de qualification, qu'il s'agisse d'intervenir devant des collégien.nes, des lycéen.nes ou des étudiant.es en lycée. Pour cela, le recrutement à BAC+5 est le meilleur moyen d'assurer un haut niveau de maîtrise des savoirs disciplinaires pour les enseignant.es. Mais ce recrutement à haut niveau de qualifications doit être corrélé à une rémunération correspondante.

### Après le Bac+2, que faire ?

Après avoir validé le BTS, les étudiant.es se retrouvent dans la possibilité de poursuivre les études ou d'entrer sur le marché du travail. Ce double objectif, d'insertion ou de poursuite d'études, doit absolument être maintenu. Il est, en revanche, remis en cause par la réforme des DUT/BUT. Rien ne permet de garantir la

possibilité d'intégrer un BUT en 3ème année pour le titulaire d'un BTS. Pour le SNES-FSU, la poursuite d'études après le BTS doit être un objectif. Elle doit pouvoir se faire au travers de l'intégration en 3ème année de BUT sans aucun obstacle. Elle pourrait aussi se faire au travers de licences professionnelles qui existent en université. Pour ce qui est des CPGE, l'objectif de la formation est de faire intégrer les étudiant.es après deux ans (trois ans pour les bacheliers professionnels) dans une Grande École scientifique, commerciale ou littéraire (ENS) dans le but d'obtenir un master (Bac+5).  
Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de qualifications doit rester un objectif en soi.

Simon BACH, secrétaire national SNES-FSU en charge des enseignements technologiques.  
Julien LUIS, secrétaire de catégories CPGE.